FLASH INFO CFTC

PARENTS POSTIERS : UN GUIDE ACTUALISÉ POUR MIEUX CONNAÎTRE VOS DROITS



Le guide des parents postiers a été actualisé en **septembre 2026**. Il rassemble les dispositifs liés à la parentalité et consacre une partie complète aux parents d'enfants en situation de handicap ou gravement malades.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

- **Congé supplémentaire de naissance :** le guide présente un congé de **1 ou 2 mois par parent**, après le congé maternité, paternité ou adoption, sous les conditions précisées dans le document. La rémunération indiquée est de **70 % le premier mois et 60 % le deuxième**, dans la limite du plafond applicable aux salariés.
- **Parcours d'adoption : 5 autorisations spéciales d'absence (ASA)** rémunérées sont prévues par procédure d'agrément pour les entretiens obligatoires.
- **Annonce d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez l'enfant :** l'ASA passe de **5 à 10 jours ouvrables**, sans limite d'âge de l'enfant.
- **Parents aidants :** le guide actualise les modalités du congé de proche aidant et l'indemnisation AJPA, avec **66 jours maximum par personne aidée**, pour quatre personnes au maximum au cours de la carrière.

Le guide détaille également les aménagements pendant la grossesse, les congés, les ASA et les démarches pour accompagner un enfant handicapé ou gravement malade. Pour les activités sociales et culturelles, il renvoie vers les CSE.

Pour recevoir le guide complet, contactez votre correspondant CFTC : il vous le transmettra sur demande.

LE REGARD CFTC

Solidarité, respect de la personne et équilibre entre vie professionnelle et vie familiale doivent guider l'accompagnement des parents.

Pour la CFTC, une information claire doit se traduire par des droits accessibles et appliqués sur le terrain. Être parent ou aidant ne doit pas pénaliser le parcours professionnel.

Nous défendons :

- un accompagnement humain et confidentiel, adapté à chaque situation
- l'application effective des congés et des ASA ;
- des aménagements du travail permettant de faire face aux contraintes familiales ;
- une vigilance sur la perte de revenus et les difficultés administratives qui peuvent freiner l'accès aux dispositifs.

Un point de vigilance : le guide signale un blocage informatique empêchant actuellement la prise à temps partiel des congés de présence parentale et de proche aidant. Pour la CFTC, ces obstacles doivent être levés afin que les parents puissent bénéficier pleinement des modalités prévues.

Besoin d'informations ou d'aide dans vos démarches ? Contactez votre représentant CFTC.

CFTC : accompagner les parents, défendre leurs droits.

CFTC , Présente à vos côtés quand la famille a besoin de vous.

http://www.cftclaposte.fr
https://www.facebook.com/CFTCSNLP/
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X